

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **TVA A 5% POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : LA PROFESSION ENTENDUE**

Les annonces relatives à la rénovation thermique des bâtiments, faites par le Président de la République à l'occasion de la Conférence environnementale, répondent aux attentes de la Profession. Elle demandait depuis de longs mois un effort de mise en cohérence avec les ambitions affichées.

À ce titre, la Fédération Française du Bâtiment Région Rhône-Alpes militait, depuis 2 ans, pour l'abaissement de 10% à 5% du taux de TVA sur les travaux de rénovation énergétique. Elle se réjouit d'avoir été entendue.

« C'est une mesure positive pour nos entreprises et un soutien à l'emploi régional dans un secteur qui prévoit une perte d'environ 4.000 postes d'ici la fin de l'année » selon Jacques CHANUT, Président de la FFB Région Rhône-Alpes. « C'est d'une part, le moyen d'inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses énergétiques en faisant réaliser leurs travaux d'économie d'énergie par des entreprises qualifiées ; c'est aussi un moyen de limiter le recours au travail au noir ou à des bricoleurs ni qualifiés ni assurés qu'une hausse de la fiscalité n'aurait pas manqué de susciter ! ».

Parmi les mesures annoncées, la création d'un dispositif de tiers-financement, un meilleur pilotage des consommations et la mise en place de la prime de 1.350 euros renforcent utilement la boîte à outils de la transition énergétique.

Enfin, la FFB Région Rhône-Alpes prend acte des annonces relatives, d'une part, au recentrage du crédit d'impôt et de l'éco-prêt à taux zéro, d'autre part, de l'obligation d'intégrer la performance énergétique dans les gros travaux, tout en soulignant néanmoins le risque qu'il y aurait à mettre trop haut la barre, au regard surtout des capacités financières des clients.